

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **31 août 2009**

Décision n° **B-2009-1105**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : ZAC de l'hôtel de ville - Bilan de clôture du mandat de suivi des études de faisabilité confié à l'OPH du Rhône - Quitus au mandataire

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 24 août 2009

Compte-rendu affiché le : 1er septembre 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme Besson, MM. Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Julien-Laferrière, David G., Imbert A.

Absents excusés : MM. Reppelin, Buna (pouvoir à M. Bouju), Arrue, Mme David M. (pouvoir à M. David G.), MM. Barge (pouvoir à M. Abadie), Passi (pouvoir à M. Charrier), Sécheresse, Mme Dognin-Sauze (pouvoir à Mme Gelas), MM. Assi, Sangalli (pouvoir à Mme Vullien).

Absents non excusés : Mmes Elmalan, Peytavin, MM. Vesco, Lebuhotel.

Bureau du 31 août 2009**Décision n° B-2009-1105**

commune (s) : Vaulx en Velin

objet : **ZAC de l'hôtel de ville - Bilan de clôture du mandat de suivi des études de faisabilité confié à l'OPH du Rhône - Quitus au mandataire**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'aménagement

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 20 août 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Par décision n° B-2006-3942 en date du 30 janvier 2006, le Bureau a autorisé monsieur le président à signer avec l'Opac du Rhône, devenu depuis l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône, un mandat de suivi des études de faisabilité de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin, pour un montant total de 190 546 € TTC dont 34 086 € TTC de rémunération du mandataire.

L'OPH du Rhône vient d'adresser à la Communauté urbaine, le bilan de clôture visé par un commissaire aux comptes, faisant ressortir un montant total des dépenses de 163 801,90 € TTC. Le total des sommes versées par la Communauté urbaine à l'OPH du Rhône s'élève à 162 097,60 € TTC.

Les travaux étant achevés conformément au programme défini, l'OPH du Rhône demande quitus de sa mission en application des dispositions de l'article 8 de l'acte d'engagement du mandat de suivi d'études et, par conséquent, le versement du solde de sa rémunération correspondant à 5 % de sa rémunération forfaitaire, soit 1 704,30 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve le bilan de clôture définitif arrêté le 30 juin 2009 et présenté par l'OPH du Rhône pour le mandat de suivi des études de faisabilité de la ZAC de l'Hôtel de ville à Vaulx en Velin.

2° - Donne quitus à l'OPH du Rhône de sa mission de mandataire.

3° - Autorise le versement du solde de la rémunération à l'OPH du Rhône pour un montant de 1 704,30 € TTC.

4° - La dépense de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2009 - compte 622 800 - fonction 824 - opération n° 855.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 1 septembre 2009.